



UFC-QUE CHOISIR DU BAS-RHIN

Communiqué de presse

L'UFC-Que Choisir du Bas-Rhin lance Un indicateur pour choisir les meilleures offres d'électricité et de gaz dans notre département

Les tarifs de l'électricité et du gaz pour les particuliers ont subi de fortes turbulences ces dernières années. Face à une telle situation, la vigilance doit devenir permanente, d'autant que chaque client peut quitter son fournisseur pour une offre plus favorable à tout moment sans la moindre pénalité. Pour aider les consommateurs à faire leurs choix, l'association locale UFC-Que Choisir du Bas-Rhin a mis en place des indicateurs sur le prix de l'électricité et du gaz dans notre département (voir pièce jointe). Ces indicateurs actualisés mensuellement sont consultables sur notre [site](#).

Plusieurs facteurs sont à l'origine des constantes variations des tarifs du gaz et de l'électricité

>L'ouverture des marchés à la concurrence

Celle-ci a permis l'introduction de nouveaux fournisseurs et de nouvelles offres. Cette concurrence a exercé une pression à la baisse sur les prix. Elle s'est cependant aussi accompagnée de son lot de faillites de certains de ces nouveaux entrants, insuffisamment capitalisés et victimes d'achats hasardeux sur les marchés de gros, laissant leurs clients dans la difficulté.

>Les tensions géopolitiques

La guerre en Ukraine a considérablement réduit le volume de gaz en provenance de la Russie, entraînant la hausse du prix du gaz et indirectement celui de l'électricité. L'énergie est très sensible à ces tensions et d'autres crises de ce type pourraient survenir.

>Le dérèglement climatique

Les périodes de sécheresse influent directement sur la production électrique des barrages ainsi que sur celle des centrales nucléaires en raison de la baisse du débit des fleuves nécessaire à leur refroidissement. Le prix de l'électricité est donc également impacté par le dérèglement climatique.

Des achats groupés

Face à cette situation, l'UFC-Que Choisir a lancé des achats groupés d'énergie «*Énergie moins chère ensemble*» pour en faire bénéficier non seulement ses adhérents mais tous les consommateurs particuliers. Un achat groupé a abouti en 2023 pour l'électricité et un second en 2024 pour le gaz. Outre un tarif très compétitif, ces contrats négociés offrent une stabilité des tarifs sur deux ans et une assistance juridique aux clients.

Ces achats groupés ne bénéficient malheureusement pas encore aux consommateurs dépendant d'une entreprise locale de distribution. C'est le cas dans le Bas-Rhin pour les clients des réseaux Strasbourg Électricité Réseaux pour l'électricité et ceux des réseaux R-GDS pour le gaz (anciennement Électricité et Gaz de Strasbourg) et pour ceux de Gaz de Barr.

Dans ces réseaux la concurrence est quasi inexistante malgré les efforts des gestionnaires desdits réseaux pour inciter de nouveaux fournisseurs à y offrir leur service.

Un baromètre pour identifier les meilleures offres disponibles

En revanche 92 communes du Bas-Rhin dépendant des réseaux GRDF et ENEDIS bénéficient d'offres concurrentielles intéressantes. Il s'agit principalement de communes situées au Nord et au Sud du département dont Saverne, Sélestat, Bischwiller, Haguenau, Ebermunster, Dambach-la-Ville, Morsbronn-les-Bains, Eckartswiller pour ne citer que celles-là.

Aussi l'association locale UFC-Que Choisir du Bas-Rhin a décidé de mettre en place des indicateurs sur le prix de l'électricité et du gaz (voir ci-dessous).

Ces indicateurs seront actualisés mensuellement. Ils fourniront l'évolution des indices de référence (le tarif BLEU de base pour l'électricité et le prix repère CRE* pour le gaz), l'état de la concurrence sur les différents réseaux et le niveau d'économies des meilleures offres disponibles par rapport aux indices de référence.

Ils prodigueront également des conseils liés à l'évolution du marché.

Retrouvez notre indicateur sur notre site : <https://basrhin.ufcquechoisir.fr/2025/03/04/lufc-que-choisir...otre-departement/>

* Le « prix repère CRE » est un indice publié mensuellement par la CRE (Commission de Régulation de l'Énergie), administration indépendante, depuis la fin des tarifs réglementés de gaz au 30 juin 2023. Basé sur les évolutions du marché, il indique, par réseau de distribution, un tarif d'abonnement et de kWh. Non contraignant, il est un repère pour les consommateurs qui souhaitent comparer les offres de fourniture.

Contact : Philippe Fussler

Responsable du Pôle Energie à L'UFC-Que Choisir du Bas-Rhin

Tel : 06 10 82 29 66